Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-200067569-20260512-CM_120526_02-DE

CARENTOIR

Commune : Carentoir
Département : Morbihan
Arrondissement : Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de CARENTOIR, dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David NAËL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	27	
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance	23	Date de la convocation
Nombre de votants de la présente délibération	25	07 mai 2026
Délibération	N° D02 – 12.05.2026	

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance				**23**
ANTOINE Jean-Michel	**AUBAUD** Youenn	**BAGOT** Anthony	**BOIROT** Axel	**BOUILLO** Anthony
CHEVAL Emmanuelle	**CORDUAN** Marie Andrée	**GASCARD** Fabrice	**GICQUEL** Chrystelle	**GICQUEL** Mickaël
GILLES Jean-Michel	**GUÉMENÉ** Claudia	**HERCOUËT** Jean Yves	**JOUIN** Patrick	**LORIOT** Viviane
NAËL David	**PAYEN** Laëtitia	**REMINIAC** Élodie	**SAUNEUF** Aurélia	**TARLET** Raphaël
TRIMOLET Mireille	**TRUFLEY** Jacqueline	**VALLAIS** Romuald		

Nombre de conseillers excusés donnant pouvoir		**2**
BONNET Jean, Yves	**AYANT DONNE POUVOIR A**	**TARLET** Raphaël
BORDIER Valérie	**AYANT DONNE POUVOIR A**	**NAËL** David

Nombre de conseillers absents non excusés		**1**
ROSELIER Emmanuelle		

Nombre de conseillers arrivés en cours de séance		**1**
HAUROGNÉ Valérie	**ARRIVÉE à 19h33**	**Votant à compter du point 2 (PV)**

Secrétaire(s) de séance	**CORDUAN** Marie Andrée	**GILLES** Jean-Michel
Ouverture de séance	**19h30**	

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT SOUSCRIT PAR NÉOTOA, BAILLEUR SOCIAL – PROGRAMME DE CONSTRUCTIONS DE NEUF (9) MAISONS À VOCATION D'HABITAT RUE DU PRESSOIR

Vu *les articles L 5111-4 ET L 5214-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;*
Vu *l'article 2305 du code civil ;*
Vu *le contrat de prêt N° 185912 en annexe signé entre NÉOTOA ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;*

Considérant les travaux de construction de neuf (9) maisons sises rue du Pressoir, à Carentoir, par le Bailleur social NÉOTOA ;

Considérant que pour le financement de ces travaux, NÉOTOA s'est vu souscrire un prêt PLUS PLAI pour un montant de 1 447 026 € auprès de la Caisse des dépôts et Consignations ;

Considérant cependant qu'une garantie d'emprunt est nécessaire à l'octroi de cet emprunt ;

Considérant que NÉOTOA sollicite la Commune de Carentoir pour garantir ce dernier à 100%;

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Budgets réunie le 13 avril 2026 ;

Sur présentation en séance,

Après en avoir délibéré,

➔ **Le Conseil municipal, à l'unanimité par 25 voix pour, un conseiller intéressé à l'affaire ayant quitté la séance le temps de la délibération :**

- **Décide** *de garantir l'emprunt d'un montant de 1 447 026 euros pour le financement des travaux de construction de neuf (9) maisons sises rue du Pressoir par le bailleur social NÉOTA, opération référencée 2023CN10 CARENTOIR VEFA 9 LGTS, dans les termes suivants :*

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-200067569-20260512-CM_120526_02-DE

Article 1 :

La Commune de Carentoir accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt en capital et en intérêts de 1 447 026 € euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°185582 constitué de quatre (4) lignes de prêt :

- *ligne de prêt n° 5720885 – Emprunt PLAI foncier d'un montant de 125 269 € sur soixante (60) échéances au taux de 1.83 %*
- *ligne du prêt n°5720886- Emprunt PLAI d'un montant de 361 343 € sur quarante échéances (40) au taux de 1.30%*
- *ligne du prêt n° 5720887 - Emprunt PLUS d'un montant de 241 992 € sur soixante (60) échéances) au taux de 1.83 %*
- *ligne du prêt n°5720888 – Emprunt PLUS d'un montant de 718 422 € sur quarante (40) échéances au taux de 2.10 %,*

La garantie accordée à hauteur de la somme en principal de 1 447 026 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

Article 2 :

La garantie de la Collectivité (Commune de CARENTOIR) est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune de Carentoir s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

La Commune de Carentoir s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- **Autorise** le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt jointe à cet effet ;
- **Charge** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David ***NAËL***

Les secrétaires de séance,
Marie Andrée ***CORDUAN*** & Jean-Michel ***GILLES***